



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h41**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière ai, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-03-65

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 -** Séance ordinaire du 3 février 2025
 - 4.2 -** Séance extraordinaire du 6 février 2025
 - 4.3 -** Séance extraordinaire du 20 février 2025
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
 - 6.1 -** Revenus cumulés au 28 Février 2025
 - 6.2 -** Dépenses et salaires de février 2025
 - 6.3 -** Trésorerie de la municipalité au 28 février 2025
 - 6.4 -** Responsable des services électronique Revenu Québec
 - 6.5 -** Autorisation Revenu Canada
 - 6.6 -** Adoption Résolution modifiant des changements au Registraire d'entreprises de la municipalité Saint-Valère
 - 6.7 -** Inscription au Congrès annuel ADMQ 2025
 - 6.8 -** Participation du maire à la formation sur la gestion financière municipale de la FQM



No de résolution
ou annotation

- 6.9 -** Participation du conseiller# 2 à la formation sur la gestion financière municipale de la FQM
- 6.10 -** Demande de proclamation- Semaine Québécoise de la déficience intellectuelle
- 6.11 -** Paiement de la Facture de GLT+
- 6.12 -** Dossier Élué Municipale
- 7 - CORRESPONDANCES**
 - 7.1 -** A Titre d'information
 - 7.1.1 -** Lettre de remerciement de la FADDOQ
 - 7.1.2 -** Visite préventive des bâtiments - Municipalité de Saint-Valère
 - 7.1.3 -** Correspondance de la Ministre du MAMH
 - 7.1.4 -** Règlement visant à réduire le nombre de conseillers ou conseillers suivant l'adoption d'un tel règlement
 - 7.1.5 -** Lancement du processus d'appel d'offres - Travaux sur la route 161
 - 7.1.6 -** Ministère de l'emploi geste de solidarité du 17 février au 14 mars
 - 7.1.7 -** Campagne emploi étudiant 2025 : Préparez le futur maintenant! Embauchez un étudiant!
 - 7.1.8 -** Lettre sur la transmission des déclarations des incendies
 - 7.1.9 -** Information suivi Syndicat
 - 7.1.10 -** Courriel de monsieur Nolin pour le Garage
 - 7.1.11 -** Modules Parc Municipal Secteur Croteau
 - 7.2 -** A titre Décisionnelles
 - 7.2.1 -** Demande d'appui de la municipalité de Saint-Christine
 - 7.2.2 -** Appui à la pétition pour le maintien des services d'urgence au Centre de santé de Forterville
 - 7.2.3 -** Autorisation municipale- Randonnée Jimmy Pelletier 2025
 - 7.2.4 -** Camp de jour, soutien de la demande déposée par la FQM
 - 7.2.5 -** Tableau de répartition dette Gestera
- 8 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 -** Formation informatique du Maire et du directeur de la Voirie
 - 8.2 -** Nomination d'un représentant pour suivi négociation avec le Syndicat
 - 8.3 -** Ajustement Taux Horaire de l'employée #148
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 9.1 -** Loisirs et Vie Communautaire
 - 9.1.1 -** CLINIQUE - AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS - PAIEMENT QUOTE-PART 2025
 - 9.1.2 -** Halloween 2025
 - 9.1.3 -** Abrogation Résolution 512--2023 Parc Croteau Gazebo
 - 9.1.4 -** Résolution désignant les répondants auprès du Centre régional de services aux bibliothèques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.
 - 9.2 -** URBANISME
 - 9.2.1 -** Rapport de l'inspectrice municipale - Février 2025
 - 9.2.2 -** Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables
 - 9.2.3 -** Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. de la compagnie 9263-1266 Québec Inc. représentée par monsieur Sheldon Nolin
 - 9.3 -** VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
 - 9.3.1 -** Autorisation pour la location de pelle.
 - 9.3.2 -** DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR L'ACHAT DE PIERRE
 - 9.3.3 -** DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE DIESEL



No de résolution
ou annotation

- 9.3.4 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA LOCATION DE CAMION AU KM/TONNE
- 9.3.5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE, INCLUANT LE TRANSPORT
- 9.3.6 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR SCELLEMENT DE FISSURES
- 9.3.7 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION D'ABAT DE POUSSIÈRE
- 9.3.8 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE TRAÇAGE DE LIGNES.
- 9.3.9 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PELOUSE
- 9.3.10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PAYSAGER
- 9.4 - SECURITE CIVILE
 - 9.4.1 - Formation de signalisation pour les employés de la Voirie
 - 9.4.2 - Fourniture de 400 arbres par l'Association Forestière du Québec pour la
- 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES
 - 10.1 - Programme Nouveau Horizon
 - 10.2 - Compte de taxes- T4-Releve1-Rapport sommaire
 - 10.3 - Emploi été Canada 2025
 - 10.4 - Dossier SPAA-Christian Héli
 - 10.5 - Dossier Vanessa Houle
 - 10.6 - Dossier Syndicat municipalité
 - 10.7 - Parc Croteau -MRC Arhabaska
 - 10.8 - CNESST - Rapport de Déclaration de salaire 2024
 - 10.9 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPQ)- Compte de taxes 2025
 - 10.10 - Projets Sécurité Civile & Voirie-ADM
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Inscrire libellé ici
- 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-03-66

4.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

4.2 - Séance extraordinaire du 6 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 février 2025;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 février 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

2025-03-68

4.3 - Séance extraordinaire du 20 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi le 20 février 2025;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi le 20 février 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 7. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus cumulés au 28 Février 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 28 février 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1,518,419.80. \$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-03-69

6.2 - Dépenses et salaires de février 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:



No de résolution
ou annotation

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de février 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$.154,711.09 ainsi que des factures s'élevant à \$ **88,112.17** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 28 février 2025 Auquel s'ajoute un montant de \$ **34,284.91**consigné au rapport des salaires nets du 28 février 2025. Le tout totalisant un montant global de \$ **255,113.72** Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 28 février 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 28 février 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

2025-03-70

6.4 - Responsable des services électronique Revenu Québec

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

ATTENDU la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

ATTENDU QU'IL est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de Saint-Valère afin de continuer d'utiliser les services électroniques;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2025-02-61, madame Annick Girouard est nommée au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Québec qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et communiquer des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **DE DESIGNER** madame Annick Girouard , Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère comme représentante et signataire pour la municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Québec.
- **DE RÉVOQUER** les autorisations antérieures accordées à l'ancien directeur général, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort lui permettant d'accéder à Clicsecur de la municipalité de Saint-Valère.
- **QUE**, Au surplus, que madame Annick Girouard ,Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère soit autorisé à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec; à gérer l'inscription de la Municipalité à **Mon dossier pour les entreprises**; - à gérer l'inscription de la tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin; à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration; à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant



No de résolution
ou annotation

2025-03-71

le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5 - Autorisation Revenu Canada

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu Canada;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales du Canada;

ATTENDU la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de Saint-Valère afin de continuer d'utiliser les services électroniques;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2025-02-61, madame Annick Girouard est nommée au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Canada qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et communiquer des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **DE DESIGNER** madame Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère comme représentante et signataire pour la municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Canada.

Adopté à l'unanimité.

2025-03-72

6.6 - Adoption Résolution modifiant des changements au Registraire d'entreprises de la municipalité Saint-Valère

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de Saint-Valère d'actualiser la liste de ceux habilités à lui représenter aux registres du Registraire;

CONSIDÉRANT la résolution la résolution 2025-02-61, madame Annick Girouard est nommée au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025

En conséquence sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE Madame Annick Girouard, soit nommé** représentante autorisée par le Conseil municipal de Saint-Valère à représenter celui-ci au registraire des entreprises du Québec à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim;
- **QUE** monsieur Marcel Normand soit nommé représentant autorisé par le Conseil municipal de Saint-Valère à représenter celui-ci au registraire des entreprises du Québec à titre de maire;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2025-03-73

6.7 - Inscription au Congrès annuel ADMQ 2025



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ constitue le plus grand rassemblement des directeurs généraux, greffiers et trésoriers du Québec et constitue un événement incontournable pour ses membres et offre un vaste choix de formations et une programmation riche composée de conférence et de moments dédiés au réseautage;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre diverses formations pour ses membres qui s'avèrent très pertinentes et utiles dans l'accomplissement de leurs tâches;

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- - **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Annick Girouard à participer au congrès annuel de l'ADMQ 2025 qui se tiendra du **18 au 20 juin 2025** au Centre des congrès de Québec.
 - **QUE** les frais d'hébergement et de nourriture soient remboursés ainsi que les frais de déplacement soient remboursés telle que la politique interne le mentionne.
 - Cette résolution abroge la résolution # 2025-01-10 adoptée en séance ordinaire du 13 janvier 2025.
 - Adopté à l'unanimité.

2025-03-74

6.8 - Participation du maire à la formation sur la gestion financière municipale de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la FMQ organise plusieurs formations pour les élus municipaux ainsi que pour les fonctionnaires principaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE certains élus ont manifesté un intérêt à prendre part à une de ces formations notamment la gestion financière municipale;

CONSIDÉRANT QUE la formation sur la gestion financière municipale se tiendra en virtuelle les 8 et 9 avril 2025 de 9h à midi;

CONSIDÉRANT QUE le cout de cette formation est de 499\$ taxes non comprises;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation à la formation sur la gestion financière municipale organisée de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) qui se tiendra les 8 et 9 avril 2025 du maire, Marcel Normand;
- **D'ASSUMER** le cout de la formation au montant de 499\$ taxes non comprises
- **D'IMPUTER** Le cout de cette formation à la ligne budgétaire 02-110-00-450

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-03-75

6.9 - Participation du conseiller# 2 à la formation sur la gestion financière municipale de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valère est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM organise plusieurs formations pour les élus municipaux ainsi que pour les fonctionnaires principaux du Québec ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE certains élus ont manifesté un intérêt à prendre part à une de ces formations notamment la gestion financière municipale;

CONSIDÉRANT QUE la formation sur la gestion financière municipale se tiendra en virtuelle les 8 et 9 avril 2025 de 9h à midi;

CONSIDÉRANT QUE le cout de cette formation est de 499\$ taxes non comprises;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation à la formation sur la gestion financière municipale organisée de la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) qui se tiendra les 8 et 9 avril 2025 du conseiller # 2, Jacques Pépin;
- **D'ASSUMER** le cout de la formation au montant de 499\$ taxes non comprises
- **D'IMPUTER** Le cout de cette formation à la ligne budgétaire 02-110-00-450

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-03-76

6.10 - Demande de proclamation- Semaine Québécoise de la déficience intellectuelle

CONSIDÉRANT QU'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité / Ville / MRC a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la 37e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyens et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

SUR PROPOSITION DU conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette

- **DE PROCLAMER** la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adopté à l'unanimité

2025-03-77

6.11 - Paiement de la Facture de GLT+

SUR PROPOSITION DU conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture # FAC16894 de GLT+ dont le montant brut est de 6898.50\$ relatif au à l'offre de services consistant à émettre un rapport d'expertise dans l'application du Code du bâtiment CCQ 2015 et des autres règlements de sécurité pour le garage municipal;

- **D'IMPUTER** le cout de cette dépense à la ligne budgétaire 02-130-00-411

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

6.12 - Dossier Élu Municipal

CONSIDÉRANT QUE les prescrits de l'article 317 de de Loi sur les élections et les référendums mentionnant le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 320 de Loi sur les élections et les référendums autorisant la greffière-trésorière de constater la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charge en avise par écrit, le plus tôt possible, la Commission municipale du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la conseillère # 6 du conseil municipal s'est absentée durant plus de 3 séances consécutives;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu par la greffière de notifier aux membres du conseil;

En conséquence, Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **D'ACCORDER un** délai de grâce de 30 jours à la conseillère # 6 dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire

Adopté à l'unanimité des conseillers

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d'Information

7.1.1 - Lettre de remerciement de la FADOQ

La FADOQ remercie la municipalité d'avoir procédé à l'acquisition des 4 nouvelles tables telles que requises pour le bâtiment intergénérationnel

7.1.2 - Visite préventive des bâtiments - Municipalité de Saint-Valère

Le conseiller en prévention des sinistres au Fonds d'assurance des municipalités du Québec, responsable de notre dossier effectuera une visite préventive des bâtiments ayant une valeur de 100 000 \$ de la municipalité le 11 mars 2025 à 08h30

7.1.3 - Correspondance de la Ministre du MAMH

Correspondance de la ministre du MAMH par rapport aux nouveaux tarifs contre le Canada

7.1.4 - Règlement visant à réduire le nombre de conseillères ou conseillers suivant l'adoption d'un tel règlement

La Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (projet de loi no 57) sanctionnée en juin 2024, a introduit la possibilité pour les municipalités de moins de 2 000 habitants, dont le territoire n'est pas divisé en districts électoraux, de décider par règlement de réduire leur nombre de conseillers de six à quatre à partir de la prochaine élection générale. Cette mesure vise notamment à répondre aux enjeux vécus par certaines municipalités qui éprouvent des difficultés récurrentes à pourvoir les postes au sein de leur conseil lors d'élections municipales

7.1.5 - Lancement du processus d'appel d'offres - Travaux sur la route 161

À la suite de la rencontre du 15 janvier dernier, le Ministère des Transports informe que le processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de la



No de résolution
ou annotation

structure de chaussée sur la route 161, dans les municipalités de Saint-Valère et de Saint-Samuel, est maintenant en cours.

7.1.6 - Ministère de l'emploi geste de solidarité du 17 février au 14 mars

Campagne de solidarité organisée par le Ministère de l'emploi geste de solidarité, des messages seront diffusés dans les médias afin d'encourager la population à poser des gestes de solidarité, du 17 février au 14 mars 2025.

7.1.7 - Campagne emploi étudiant 2025 : Préparez le futur maintenant! Embauchez un étudiant!

La campagne Emploi étudiant 2025 est déjà en cours et elle se déroulera jusqu'en juin. Les besoins de main-d'œuvre se font sentir plus que jamais chez plusieurs employeurs. Afin de pallier ce besoin, incitez votre réseau à embaucher du personnel étudiant sur le site Québec emploi D'ici là, des milliers d'étudiantes et étudiants consulteront le site Québec emploi.

7.1.8 - Lettre sur la transmission des déclarations des incendies

La Direction du développement et de l'inspection en sécurité incendie de la Direction générale de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence du ministère de la Sécurité publique (MSP) procède actuellement à la validation du nombre de déclarations des incendies (DSI-2003) reçues relativement aux événements survenus dans le territoire de chaque municipalité du Québec au cours de l'année 2024.

7.1.9 - Information suivi Syndicat

Demande de nomination d'un médiateur-conciliateur En vertu de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (art. 4 et 5 et art. 38 et 39) Votre demande concerne : Une unité d'accrédité

7.1.10 - Courriel de monsieur Nolin pour le Garage

Décision concernant la location du garage au 250 Route 161. Non renouvellement du bail de location pour une année de plus à la fin présent bail.

7.1.11 - Modules Parc Municipal Secteur Croteau

Correspondance de Signe Garneau relative au choix du module de jeux

7.2 - A titre Décisionnelles

2025-03-79

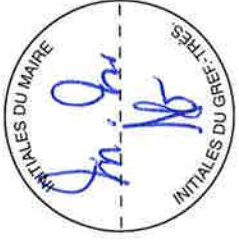
7.2.1 - Demande d'appui de la municipalité de Saint-Christine
SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère appuie la demande d'appui du conseil municipal de Saint-Christine adoptée par résolution 048-02-2025 lors de la séance ordinaire du 4 février en ajoutant la notion de premier répondant. Cet ajout permettrait à un premier répondant d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

Adopté à l'unanimité

2025-03-80

7.2.2 - Appui à la pétition pour le maintien des services d'urgence au Centre de santé de Forterville



No de résolution
ou annotation

SUR PROPOSITION DU conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller
Éric Morissette

QUE le conseil municipal de Saint-Valère appuie la demande de la Table des
MRC du Centre-du-Québec concernant une pétition pour le maintien intégral
des services d'urgence au Centre de santé de Fortierville et d'autoriser les
citoyens de Saint-Valère et à signer la pétition en soutien à cette cause
importante. Votre appui est vital pour démontrer notre solidarité régionale et
assurer la pérennité de ces services indispensables.

Adopté à l'unanimité

7.2.3 - Autorisation municipale- Randonnée Jimmy Pelletier 2025

SUR PROPOSITION DU conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric
Morissette

QUE le conseil municipal de Saint-Valère autorise le comité organisateur de la
Randonnée Jimmy Pelletier de pouvoir circuler le 27 juin 2025 dans notre
village dans la planification de la 9^e édition de l'événement **La Randonnée
Jimmy Pelletier 2025 (événement caritatif)** du 27 au 29 juin 2025;

Adopté à l'unanimité

2025-03-81

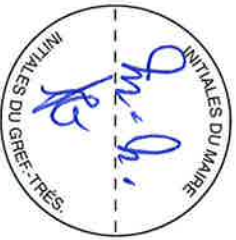
7.2.4 - Camp de jour, soutien de la demande déposée par la FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sort complètement de son champ de
compétence municipale en offrant un service de camp de jour,
CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est
pas une obligation municipale ;
CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps
de jour estivaux ;
CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animées par des jeunes
monitrices et moniteurs de 14 à 17 ans en moyenne ;
CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camps de jour
à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne
l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants
différents
CONSIDÉRANT QUE pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus
de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire
CONSIDÉRANT QU'également, les demandes d'accompagnements pour les
enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance
d'année en année ;
CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures
d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de
mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble
des enfants de ce service ;
CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la
ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin appuyé par le
conseiller Guy Dupuis

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Valère soutienne la demande déposée
par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et
propose les actions suivantes:

- o Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des
personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- o Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin
d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans
l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- o Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux
camps de jour.

ET QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au
ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

2025-03-82

Adoptée à l'unanimité

7.2.5 - Tableau de répartition dette Gestera

SUR PROPOSITION DU conseillère Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin

D'AUTORISER la directrice générale et greffière trésorière par intérim de solliciter une rencontre auprès de la direction financière de la MRC d'ARTHABASKA en vue d'obtenir des informations supplémentaires sur le montant à payer par la municipalité de Saint-Valère dans le cadre du dossier de GESTERA

Adopté à l'unanimité.

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Formation informatique du Maire et du directeur de la Voirie

SUR PROPOSITION DU conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis

QUE le conseil municipal de Saint-Valère autorise la participation du maire Marcel Normand et du directeur des travaux publics Jean Thibault à la formation à la formation organisée sur mesure par la firme GPX Technologies

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions contenus dans la soumission adressée à la direction générale pour cette formation.

Adoptée à l'unanimité

2025-03-84

8.2 - Nomination d'un représentant pour suivi négociation avec le Syndicat

ATTENDU la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

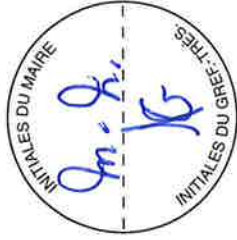
ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2025-02-61, madame Annick Girouard, technicienne comptable de la municipalité est nommée au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025;

ATTENDU QUE les discussions avec la CSN en vue de la signature de la première convention collective ont été conduites sous le leadership de Monsieur Karl Péguy Saint-Fort, ancien directeur général et greffier-trésorier de la municipalité avec le support de la firme d'avocats DHC;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend poursuivre et maintenir l'état actuel des décisions arrêtées sous l'administration de Monsieur Karl Péguy Saint-Fort, ancien directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **DE NOMMER** la conseillère #4, madame Nadia Hébert comme représentante principale de la municipalité pour la poursuite des discussions tant avec le conciliateur nommé que du directeur du Syndicat des employés de la Municipalité affiliés à la CSN en vue de la signature de la première convention collective;
- **QUE** soit accompagnée la représentante principale dans le cadre de sa mission par la firme DHC Avocats et la directrice générale par intérim de la municipalité



No de résolution
ou annotation

2025-03-85

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.3 - Ajustement Taux Horaire de l'employée #148

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-60 adoptée par le conseil municipal en séance extraordinaire du 20 février 2025 acceptant la démission du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Karl Péguy Saint-Fort;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-61, nommant madame Annick Girouard au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère et il agit à ce titre à compter du 25 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de Saint-Valère de suppléer au travail du service de la comptabilité durant la période intérimaire;

CONSIDÉRANT la correspondance administrative du 5 mars 2025 de la direction générale par intérim adressé au président du syndicat lui notifiant la volonté du conseil de procéder à un ajustement du tarif horaire de l'employé 148 pour la surcharge de travail consistant à suppléer au travail du service de la comptabilité durant la période intérimaire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente responsive d syndicat régional des employés municipaux de Saint-Valère du centre du Québec a accepté les termes de la correspondance administrative qui a été acheminée a la présidence du syndicat de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 148 durant la période allant du 20 février 2025 au 10 s est acquittée de nombreuses taches comptables tout en assurant sa fonction initiale;

En conséquence sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE soit ajusté de 12 %** le tarif horaire de l'employée # 148 effectifs le 10 mars 2025 pour une période probatoire de 6 mois.
- **QU'AU** terme de cette période probatoire si les conditions se sont révélées satisfaisantes et que la fonctionnaire principale nommée par intérim soit confirmée dans son poste la permanence lui sera accordée. A défaut de ces deux conditions mentionnées, elle reprendra sa fonction initiale avec le tarif initialement en vigueur au retour a ce poste;

Adopté à l'unanimité

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

2025-03-86

9.1.1 - CLINIQUE - AVENUE SANTÉ BOIS-FRANCS - PAIEMENT QUOTE-PART 2025

SUR PROPOSITION DU conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le paiement de la cotisation de la municipalité pour 2025 à Avenue Santé Bois-Franc pour un montant de 4,165;
- Adoptée à l'unanimité.

2025-03-87

9.1.2 - Halloween 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité loisirs via la coordination des activités Loisirs et Vie communautaire organise annuellement une activité marquant la fête HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE des crédits budgétaires ont été alloués pour cette activité pour 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Valère avait conclu une entente avec la municipalité de Saint-Rosaire relative a l'organisation des activités de l'Halloween 2025;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025, il est convenu d'organiser mutuellement la fête de l'Halloween du côté de Saint-Rosaire;
CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025, la fête d'Halloween est échelonnée sur 2 jours, soit le vendredi 17 octobre et le samedi 18 octobre 2025;
CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un Conseiller en charge de ce dossier;
En conséquence, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **DE NOMMER** la conseillère Joséane Turgeon comme représentante de la municipalité de Saint-Valère au comité d'organisation de la fête d'Halloween auprès de la municipalité de Saint-Rosaire;
- **DE PARTICIPER** à la hauteur de 3,000\$ avant taxes au budget d'organisation de cette activité prévue **les 17 et 18 octobre 2025**

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2025-03-88

9.1.3 - Abrogation Résolution 512--2023 Parc Croteau Gazebo

Sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'ABROGER** la résolution 512-2023 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 16 aout 2023 relatif à l'acquisition d'un gazebo pour le compte du nouveau parc municipal secteur Croteau

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-03-89

9.1.4 - Résolution désignant les répondants auprès du Centre régional de services aux bibliothèques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

ATTENDU QUE madame Ariane Cloutier par résolution #2024-05-173 adoptée en séance ordinaire du 6 mai 2024 a été nommée Coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Saint-Valère et répondante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. ;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article **12.0** de la convention de services signée entre la municipalité de Saint-Valère et le réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.(CQLM) il y a lieu de nommer deux représentants officiels de la municipalité avec droit de participation à l'assemblée annuelle organisée par Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

En conséquence sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

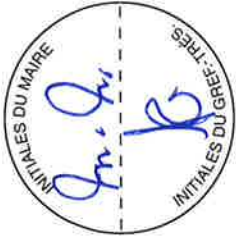
- **QUE** soit nommés par le conseil municipal de Saint Valère comme répondant de la bibliothèque qui porte le nom d'Hélène- P.- Hébert de la municipalité de Saint-Valère la coordonnatrice de la biblio Arianne Cloutier, le conseiller Jacques Pépin et la conseillère Joséane Turgeon.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-90

9.2 - URBANISME

9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Février 2025



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de février 2025 Lequel rapport fait mention de:

Principale demande :

- Suivi des demandes des citoyens (8), agents d'immeubles (0), agent d'assurance (2) et autres.
- Analyse de demandes de permis (2).
- Émission de deux permis de construction d'agrandissement suite aux deux dérogations mineures.

Émission d'un permis d'usage (ferme).

Demande spécifique :

- Réception, analyse et rédaction de documents pour une demande d'aliénation à la CPTAQ.
- Rencontre avec un citoyen concernant une demande pour la CPTAQ
- Analyse concernant la possibilité de reconstruction résidentiel en zone inondable selon le Régime Transitoire
- Calcul de distances séparatrices pour la transformation d'un bâtiment de ferme vacant en bâtiment d'élevage de moutons

Amélia Lacroix

2025-03-91

9.2.2 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette il est résolu :

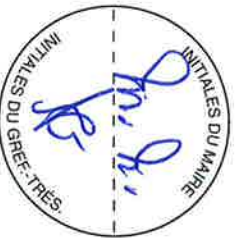
QUE la Municipalité de Saint-Valère désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy
- Samuel Jodoin

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

2025-03-92

9.2.3 - Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. de la compagnie 9263-1266 Québec Inc. représentée par monsieur Sheldon Nolin



No de résolution
ou annotation

Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. de la compagnie 9263-1266 Québec Inc.
représentée par monsieur Sheldon Nolin

ATTENDU QUE la compagnie 9263-1266 Québec Inc., par le biais de son représentant Sheldon Nolin, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 20 février 2025, afin d'aliéner une partie du lot 5 180 427 cadastre du Québec d'une superficie approximative de 15,58 hectares;

ATTENDU QUE le propriétaire, Ranch Jo-Bill S.E.N.C. restera propriétaire d'une partie du lot 5 180 427 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 11,66 hectares;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

No Critères Justifications

- 1 Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants Le lot visé et les lots avoisinants sont de classe 4.
- 2 Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture L'utilisation restera agricole.
- 3 Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants Non applicable
- 4 Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale Non applicable
- 5 Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture Non applicable
- 6 Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture, élevage et lot forestier)
- 7 Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région Non applicable
- 8 Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture L'opération augmente la superficie d'une propriété foncière au détriment d'une autre.
- 9 Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région Non applicable
- 10 Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie Non applicable

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC à la condition que la partie aliénée de 15,58 hectares soit annexée à la propriété adjacente afin que le lot créé ne soit pas enclavé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

QUE le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de la compagnie 9263-1266 Québec Inc. pour l'aliénation d'une partie du lot 5 180 427 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 15,58 hectares pour les raisons précitées.

Adopté a unanimité

9.3 - VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

9.3.1 - Autorisation pour la location de pelle.

2025-03-93

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite louer une pelle mécanique pour divers travaux de voirie durant la saison d'été 2025 et de fossés et changements de ponceaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Eric Morissette et résolu :



No de résolution
ou annotation

- **DE PROCÉDER** à la location d'une pelle hydraulique sur roues chez Equipements Pro Victo à un cout de \$ 4224 à raison de 160h par mois pour la réalisation de divers travaux sur le terroir de la municipalité de Saint-Valère pour la période allant de 8 aout au 1er novembre 2025 ;
- **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière ai, madame Annick Girouard à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de location.

Adopté à l'unanimité.

Poste de dépense : 02-320-02-516

2025-03-94

9.3.2 - DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR L'ACHAT DE PIERRE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prévaloir de pierre concassée aux fins d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle **382-2021** de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour l'achat de pierre concassée pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **PIERRE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-95

9.3.3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE DIESEL

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prévaloir de Diesel aux fins de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle **382-2021** de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

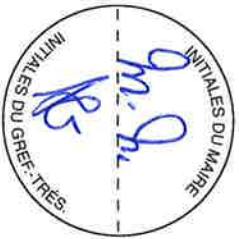
Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **DIESEL** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-96

9.3.4 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA LOCATION DE CAMION AU KMITONNE



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de pourvoir à la location de camion au KM/TONNE;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arhabaska pour la location de camion au kilomètre/ Tonne pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUSSION TRANSPORT DE PIERRE AU KILOMÈTRETONNE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-97

9.3.5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE, INCLUANT LE TRANSPORT

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir du sable en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sable, incluant le transport pour l'année 2025 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUSSION FOURNITURE ET TRANSPORT DE SABLE CLASSE A AU KILOMÈTRE / TONNE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-98

9.3.6 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR SCELLEMENT DE FISSURES

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter une demande de soumission pour le scellement des fissures notées sur nos routes par l'équipe des travaux publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-99

9.3.7 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION D'ABAT DE POUSSIÈRE



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de procéder à l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide pour la poursuite de ses services;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **Abat de poussière** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-100

9.3.8 - DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE TRAÇAGE DE LIGNES.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de procéder au traçage des lignes

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière ai, madame Annick Girouard à lancer un avis d'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) relativement au marquage de chaussée pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

2025-03-101

9.3.9 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PELOUSE

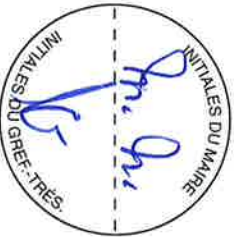
CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Saint-Valère de pourvoir à l'entretien de la pelouse pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien de la pelouse pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION ENTRETIEN PELOUSE 2025** ».



No de résolution
ou annulation **2025-03-102**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.3.10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Saint-Valère de pouvoir à l'entretien paysager pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale ai madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien paysager pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION ENTRETIEN PAYSAGER 2025** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.4 - SECURITE CIVILE

2025-03-103

9.4.1 - Formation de signalisation pour les employés de la Voirie

CONSIDÉRANT QUE la signalisation routière est un outil de communication essentiel entre le gestionnaire de la route et l'utilisateur : elle donne le mode d'emploi de la route) ;

CONSIDÉRANT QUE le tour des normes de signalisation routière sont applicables à l'ensemble des gestionnaires de réseaux routiers. Plus spécifiquement, il s'adresse à tous ceux qui touchent à la signalisation routière, incluant la signalisation de travaux

CONSIDÉRANT QUE TQ Québec dont la voirie est adhérente organise pour ses membres des formations sur la signalisation routière;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour parfaire les connaissances des employés de la direction des travaux publics et de la voirie municipale;

En conséquence, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation à la formation de 15 heures sur la signalisation routière organisée par TP Québec qui se tiendra virtuellement les 1, 2, 8 et 9 avril 2025 du directeur des travaux publics ainsi que les 2 autres employés de la voirie de 8h15 à midi;
- **D'ASSUMER** le cout de la formation au montant par employé est de 940\$ taxes non comprises
- **D'IMPUTER** Le cout de cette formation à la ligne budgétaire 02-320-00-454

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-03-104

9.4.2 - Fourniture de 400 arbres par l'Association Forestière du Québec



No de résolution
ou annotation

SUR PROPOSITION DU conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller
Guy Dupuis

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise madame Annick Girouard au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim a assuré le suivi administratif auprès de l' Association Forestière du Québec pour la fourniture de 400 arbres.

Adopté à l'unanimité

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

10.1 - Programme Nouveau Horizon

Suivi en cours et la décision sera bientôt communiquée à la direction générale pour la construction du terrain de Pickleball

10.2 - Compte de taxes- T4-Releve1-Rapport sommaire

849 comptes de taxes ont été préparés et transmis aux citoyens. Tous les T4 et relevé 1 ont été préparés et transmis tant aux employés actuels et passés ainsi qu'a Revenu Québec et Revenu Canada

10.3 - Emploi été Canada 2025

Dossier soumis depuis décembre 2024. En attente de la communication de la réponse positive de Service Canada pour la prise en charge du paiement de deux staffs pour le camp de jour 2025

10.4 - Dossier SPAA-Christian Hélie

Monsieur Héli s'est départi de son chien. la SPAA nous a informé avoir pris 2 de ses chiens et cela sans frais. Toutefois, un citoyen a écrit a la SPAA mentionnant que sa femme a mis en ligne une annonce faisant mention de la vente de 11 chiens labradors que nous avons nous mêmes visualises. Nouveau suivi sera fait par la direction générale sur ce dossier.

(Vous n'avez qu'à aller voir sur le compte de Maryse Martineau:
https://www.facebook.com/maryse.martineau.75?locale=fr_FR

10.5 - Dossier Vanessa Houle

Entente signée entre les 2 parties et madame Houle a déjà effectué les réparations nécessaires.

10.6 - Dossier Syndicat municipalité

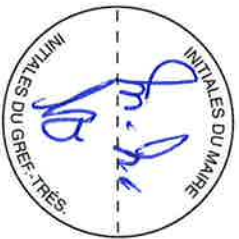
Dossier transmis a un conciliateur.

10.7 - Parc Croteau -MRC Arthabaska

Deux rapports sont soumis à la MRC d'ARTHABASKA pour demande de remboursement dans le cadre du Protocole d'entente.

10.8 - CNESST - Rapport de Déclaration de salaire 2024

Rapport de salaire 2024 soumis ce 10 mars à la CNESST



No de résolution
ou annotation

10.9 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPQ)- Compte de taxes 2025

Rapport transmis à MAPAQ pour un montant de 352,489.64\$ pour le compte de 186 citoyens. Montant à percevoir au courant du mois de mai 2025

10.10 - Projets Sécurité Civile & Voirie-ADM

Formation des 3 employés de la voirie au début du mois d'avril 2025 sur la signalisation routière

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Inscrire libellé ici

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :240; # transactions; 589;

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2025-03-105

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin

QUE la séance est levée à 20h46

Adopté à l'unanimité



Marcel Normand

Maire

intérim



Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Marcel

Maire

Normand

Certificat de disponibilité de crédits



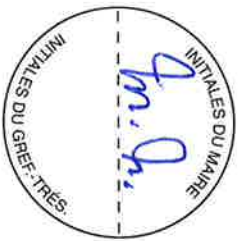
No de résolution
ou annotation

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.



Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation